

Paris, le 4 juin 2024

Fonds de solidarité Macif, 50 ans de différence mutualiste !



Déjà en avance sur leur temps, la Macif et ses délégués ont créé il y a 50 ans le Fonds de solidarité Macif. Objectif, offrir un soutien financier exceptionnel aux sociétaires Macif confrontés à un préjudice ou un sinistre, notamment matériel ou corporel, non couvert par le contrat d'assurance⁽¹⁾. Un dispositif qui permet aux sociétaires Macif, après étude de leur dossier, de faire face à un imprévu en étant soutenus par la force du collectif de leur mutuelle d'assurance. Avec une précarité en hausse ces dernières années en France, ce fonds de secours est plus que jamais d'actualité et prouve, une fois de plus, l'importance des acteurs mutualistes et de l'économie sociale et solidaire au sein de notre société.

"En tant qu'assureur mutualiste, nous plaçons l'humain et la solidarité au cœur de nos priorités. C'est cet ADN mutualiste qui irrigue nos engagements et nous pousse à agir au-delà même de notre métier d'assureur. Le Fonds de solidarité Macif, créé en 1974, est à la fois la preuve et l'expression de notre accompagnement et de notre proximité avec nos sociétaires, dans tous leurs moments de vie, y compris les plus durs. " **Jean-Louis Grosse-Delasalle, Président de la Macif**

Le Fonds de solidarité Macif en chiffres

- Créé en **1974**, le Fonds de solidarité Macif fête ses **50 ans** en 2024
- **2 441** dossiers acceptés en 2023
- **3,8 millions d'€** d'aides financières exceptionnelles allouées aux sociétaires Macif en 2023

>> [Découvrez le film : 50 ans du Fonds de solidarité Macif](#) <<

>> **Le Fonds de solidarité Macif, un fonctionnement démocratique pour soutenir les sociétaires Macif !**

Créé en 1974, le Fonds de solidarité Macif exprime le profond engagement de la Macif envers ses sociétaires en leur apportant une assistance et un secours financier exceptionnel dans les moments les plus sensibles. Il permet de venir en aide aux sociétaires qui rencontrent d'importantes difficultés financières à la suite d'un sinistre non garanti.

Les sociétaires en difficulté peuvent initier leur demande de soutien via les conseillers, ou délégués de la Macif, qui les orientent vers les services compétents pour la préparation et l'instruction de leur dossier au Fonds de solidarité.

Chaque situation est étudiée par des commissions régionales composées de représentants de sociétaires qui se réunissent régulièrement et décident d'allouer, ou non, des aides financières.

"2 441 dossiers acceptés pour 3,8 millions d'euros d'aides allouées en 2023 ! Au-delà des chiffres, c'est l'utilité sociale de la Macif et sa singularité mutualiste qui s'expriment. La Macif s'engage et agit pour accompagner ses sociétaires tout au long de leur vie et les soutient à travers ce formidable dispositif qu'est le Fonds de solidarité Macif. 50 ans après, nous en sommes toujours aussi fiers. " **Serge Cornelius, Président du Fonds de solidarité Macif**

Au fil des années, le Fonds de solidarité Macif est devenu **un véritable observatoire et a permis de faire évoluer les garanties proposées dans les contrats Macif**. C'est ainsi qu'ont été intégrées, dans le contrat Habitation Macif, l'option dommages aux canalisations extérieures ou, dans le contrat Automobile, la garantie des dommages liés aux chutes d'objets sur les véhicules ou encore l'option garantie panne 0 km.

>> **Notre plus grande fierté, les témoignages de sociétaires Macif !**

"Je vous remercie pour l'aide financière apportée par le Fonds de solidarité Macif suite à un accident qui m'a fait perdre mon véhicule. Cette aide est un véritable soulagement pour moi. En effet, il ne m'était pas possible de pouvoir contracter un emprunt car j'étais en CDD. Encore merci à la Macif pour votre aide, je ne manquerai pas de le faire savoir". **Julien B, bénéficiaire du Fonds de solidarité Macif.**

"Merci infiniment pour l'attention apportée à l'étude de notre dossier et à la commission du Fonds de Solidarité pour cette aide exceptionnelle qui nous a permis de remettre en état notre cour suite à de nombreuses fuites d'eau en 2022. Cela nous a fait un immense plaisir de savoir que nous n'étions pas seulement un numéro de contrat". **Didier C, bénéficiaire du Fonds de solidarité Macif.**

En tant qu'acteur mutualiste faisant partie de l'économie sociale et solidaire, la Macif a toujours innové pour protéger et accompagner ses sociétaires au-delà même des contrats d'assurance qui les protègent. De nombreux dispositifs de solidarité ont ainsi été créés au fil des années pour accompagner les sociétaires Macif face aux aléas de la vie :

- **Le Fonds de solidarité Macif** qui permet de venir en aide aux sociétaires Macif qui rencontrent d'importantes difficultés financières à la suite d'un sinistre, notamment matériel ou corporel, non couvert par le contrat d'assurance par exemple Auto ou Habitation de la Macif.
- **Le Fonds d'action sociale (FAS)**, une aide pour les adhérents d'Apivia Macif Mutuelle confrontés à des difficultés financières quand les garanties du contrat santé ou prévoyance ne suffisent pas ou ne peuvent être appliquées.
- **La Prestation Solidarité Chômage**, qui prend en charge jusqu'à 99% de certaines cotisations d'assurance, sous certaines conditions, pour les sociétaires en situation de chômage avec une perte significative de revenus.
- **Macif Solidarité Coups Durs**, un service d'accompagnement unique pour les sociétaires et adhérents en cas d'aléas de la vie (décès, divorce, problèmes de santé...).

>> Dossier de presse digital "Tous solidaires
- Des dispositifs de solidarité pour faire face aux aléas de la vie" <<

A propos de la Macif ● Assureur mutualiste, la Macif protège au quotidien ses 5,8 millions de sociétaires et clients avec des offres et services simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. La Macif a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6,7 milliards d'euros en 2023. Gérant plus de 18 millions de contrats, elle compte près de 11 000 salariés qui exercent tous en France au sein d'un réseau de plus de 450 points d'accueil physiques et téléphoniques. La Macif a été certifiée Top Employer 2024 et a été réélue marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2024.

Macif, une marque Aéma Groupe ● Aéma Groupe est le groupe mutualiste de protection né du rapprochement entre AÉSIO mutuelle et Macif. Avec l'acquisition d'Abeille Assurances en 2021 suivie de la création d'Ofi Invest en 2022, Aéma Groupe est désormais le quatrième acteur de l'assurance en France et réalise un chiffre d'affaires de 16 milliards d'euros en 2023. Ses plus de 20 000 collaborateurs et 1 800 délégués œuvrent au quotidien pour accompagner et protéger plus de 11 millions d'assurés. Multimarques, multi réseaux et multimétiers, Aéma Groupe couvre l'ensemble des besoins de protection (assurance dommages, santé-prévoyance, épargne-retraite et gestion d'actifs). Mutualiste dans l'âme, activiste par conviction, Aéma Groupe veut apporter des réponses éclairées, constructives et humaines face aux grands enjeux de protection liés aux transitions actuelles. En poursuivant la construction d'un acteur mutualiste de premier plan, il crée un modèle inédit, hybride et ouvert capable d'apporter des solutions plus justes, plus adaptées au monde d'aujourd'hui et de demain.

Contacts presse :

Caroline Lemarchand • 06 28 11 56 37 – clemarchand@macif.fr

Marina Ducros • 06 13 55 57 98 – mducros@macif.fr
